



Direction des ressources humaines

Affaire suivie par :  
Delphine Leroux

**Arrêté portant inscription sur la liste d'aptitude  
au grade de REDACTEUR au titre de la promotion interne**

**Le président du conseil départemental,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L523-1 et L523-3 à L523-6 ;

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu la délibération CD.2024-06-24.5-5 du 24 juin 2024 du conseil départemental de la Manche - Lignes directrices de gestion des ressources humaines 2024 – 2028 ;

Vu le protocole d'accord sur les déroulements de carrière signé par les organisations syndicales le 7 juin 2021 conformément aux lignes directrices de gestion de la collectivité.

**ARRETE**

**Art. 1<sup>er</sup>** - Pour l'année 2024, sont inscrites sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur, au titre de la promotion interne, au titre de l'ancienneté :

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel	Affectation actuelle
01/07/2024	ANNE	Aurélie	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Centre médico-social Valognais
01/07/2024	CANTERO Y GRIJELMO	Virginie	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Centre médico-social de Cherbourg- Hague
01/07/2023	FREMIN	Anne-Lise	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Centre médico-social de Granville
01/07/2024	GRIMAUX	Kathya	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Parc routier départemental
01/07/2024	PETIT	Magali	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Labéo
01/07/2024	PONS	Claire	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Centre médico-social Valognais

**Art. 2** - Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Saint-Lô

Pour le président et par délégation

Signé électroniquement par : Jean-Baptiste de Maistre

Date de signature : 15/11/2024

Qualité : Directeur des ressources humaines



Le président du conseil départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement, d'un recours gracieux auprès du président du conseil départemental et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen.

Ampliation :

M. le préfet du département de la Manche

M. le président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche